



Flash infos

JUILLET 2020



Mot du maire

VOTRE NOUVEAU CONSEIL est en place depuis le 26 mai et il est venu le temps de l'action.

Nous allons peaufiner tous les supports de communication pour vous proposer dès septembre plusieurs moyens pour nous mettre en relation. Les projets à l'étude sont un nouveau petit journal avec changement de maquette, une application smartphone gratuite pour être informé en temps réel de ce qui se passe dans la commune, un planning des permanences d'élus en mairie, une adresse mail dédiée aux élus sur laquelle vous pourrez communiquer et demander des rendez-vous, etc.

Bonne lecture



Que s'est-il passé ?

Élections

Le 15 mars votre nouveau conseil municipal est sorti des urnes. Sa mise en place a dû attendre le 26 mai 2020 à cause de la crise sanitaire engendrée par la COVID-19. Pierre Hordé a été élu maire à l'unanimité et trois adjoints ont été désignés : Sylvie LUCAS, Manuel De Araujo et Florence Gosset.

Crise sanitaire

Le virus COVID-19 a obligé la France entière à se mettre en protection et les institutions à tourner au ralenti voire s'arrêter complètement. Au niveau de notre commune, cela s'est traduit par le maintien en place de l'ancienne municipalité qui était composée d'une majeure partie de la nouvelle équipe, la mise en sécurité de notre personnel avec mise en place du télétravail, notamment pour les secrétaires qui venaient par roulement uniquement l'après-midi, le matin étant réservé

aux permanences des élus qui répondaient aux appels. Immédiatement nous avons mis en place une aide aux personnes âgées et dépendantes pour leur faire leurs courses, aller à la pharmacie, etc. Nous avons pris contact régulièrement avec ces personnes pour leur offrir notre aide et prendre des nouvelles. Un partenariat temporaire avec la boulangerie/épicerie a été mis en place pour que nous ne soyons pas obligés de nous déplacer pour faire les courses.

École

Du jour au lendemain, nous avons dû fermer l'école et l'enseignement à la maison a vu le jour. Nous tenons à remercier les maîtresses et les parents qui ont bien voulu jouer le jeu et se sont grandement impliqués durant cette période. La rouverture de l'école a été progressive en raison du protocole à adopter et à adapter à notre structure, et définitive le 22 juin. Cependant le virus circule toujours et tous

les enfants n'ont pas repris le chemin de l'école. Espérons qu'en septembre ce ne soit qu'un mauvais souvenir.

Masques

Le manque de masque a été national et pour pouvoir fournir au moins un masque à chaque ussois, des couturières bénévoles se sont portées volontaires à la confection de masques en tissus. Avec l'aide de l'association La Folie des Grands Arts, la mairie a mis à disposition des couturières du tissu et de l'élastique. Une couturière s'est attelée à faire des masques uniquement pour l'école soit 130 masques. Du coup, les enfants qui ont repris l'école en juin étaient équipés pour se protéger. L'école s'est occupé de récupérer tous les soirs les masques utilisés dans la journée pour les laver. De son côté, la mairie a acheté 500 masques. En même temps, une dotation du département nous est parvenue mais pas complète. En effet, le département s'est engagé à fournir à

chaque commune 2 masques par personne de plus de 11 ans en deux livraisons. Le premier arrivage ne comprenait que 70 % des 1 000 masques promis. Cependant cela nous a permis de faire une première distribution, masques en tissu et masque du département, le 10 mai pour que chacun ai au moins un masque pour le début du déconfinement le 11 mai. Les couturières du cœur ayant bien travaillé, il a même été possible d'en distribuer aux enfants de moins de 11 ans.

La deuxième livraison du département a été reçue mi-juin et la distribution s'est déroulée en salle des fêtes le 5 juillet et devant la mairie le 11 juillet.

Associations et manifestations

En raison de cette crise, toutes les manifestations prévues cette année ont été annulées. Espérons que celles prévues d'ici la fin de l'année pourront se tenir pour le plaisir de tous.



Que va-t-il se passer ?

Boîte à idées

La boîte à idées promise lors de la campagne va prochainement être mise en place, vous pourrez y déposer vos idées, vos questions et pouvoir ainsi dialoguer plus facilement avec nous.

Adresse contact

Une adresse mail élus va être créée, vous pourrez directement communiquer avec vos élus sans passer par l'adresse mail de la mairie.

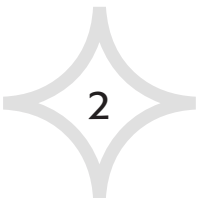
Une nouvelle adresse réservée aux associations et entreprises du village va également être créée pour un meilleur échange lors de la publication du petit journal et informations à diffuser sur notre page Internet.

Permanences d'élus

Le samedi matin de 10h à 12h a été retenu pour programmer dès la rentrée une permanence de vos élus pour vous recevoir et si possible vous venir en aide en cas de soucis de tout ordre. Cette permanence pourra également avoir lieu sur rendez-vous le soir, certains élus pouvant être disponibles entre 18h30 et 20h.

Panneau pocket

Une application totalement gratuite pour smartphone va bientôt être mise en place pour éviter l'installation d'un panneau physique à l'entrée du village afin de vous alerter à chaque fois qu'une nouvelle info sera publiée sur le site Internet de la commune.





Vie pratique

Mairie

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE LORS DE VOTRE VISITE EN MAIRIE.

Ceci afin de respecter les consignes sanitaires toujours en place. À défaut, nous ne serons pas en mesure de vous recevoir. Nous serions alors contraints de réinstaurer la prise de rendez-vous pour vous accueillir. Nous vous remercions de votre compréhension.

Aide à l'achat d'un broyeur de végétaux

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne accorde une aide aux particuliers qui souhaitent s'équiper de broyeurs à déchets verts, dans la limite des crédits disponibles.

Cette aide d'un montant maximal de 120 euros, prend en charge 30 % du total de la facture pour l'achat du broyeur par une seule famille. Elle est fixée à 40 % pour un achat mutualisé (montant maximal 200 euros). Chaque foyer participant à l'achat recevra alors une subvention identique. Voir conditions sur notre site Internet.

Plan canicule

Comme chaque année, le plan canicule est activé en mode veille saisonnière depuis le 1^{er} juin. Cette période de veille restera effective jusqu'au 15 septembre 2020. Des mesures de suivi des publics vulnérables sont donc mises en œuvre dans votre commune et ceci selon le plan départemental canicule. La mairie distribue donc des packs d'eau et des brumisateurs. Afin de connaître vos besoins et anticiper au mieux notre intervention cette année, il sera nécessaire de nous laisser vos coordonnées en mairie. Merci de venir ou nous téléphoner au 01 60 22 13 17.

Voir le site Internet.

Transport scolaire

Dans la continuité du nouveau Pass Navigo Junior mis en place par la Région, et afin de permettre aux 82 000 collégiens seine-et-marnais d'emprunter les circuits spéciaux scolaires et les lignes régulières à un coût allégé, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, la prise en charge départementale sur ces deux forfaits sera augmentée.

Les nouveaux tarifs publics départementaux à destination des collégiens seine-et-marnais seront les suivants :

- Sur les circuits spéciaux scolaires, la participation familiale d'une carte SCOL'R sera de 24 € (frais de dossier compris) soit une réduction de 76 € par élève concerné au regard du coût actuel (actuellement à 100 €)
- Sur les lignes régulières, le reste à charge d'une carte Imagine R sera fixé à 75€, après l'aide complémentaire du Département qui sera mise en place début 2021. Pour ce faire, les familles devront s'acquitter du règlement du titre Imagine R de 100 € et seront, sur demande sur un site dédié, remboursées à hauteur de 25 € par le Département.

La carte imagine'R des lycéens

La CACPB finance la carte Imagine'R des lycéens. Les lycéens des 54 communes de l'agglomération pourront bénéficier d'une aide financière de 63 € sur leur carte de transport IMAGINE'R pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour bénéficier de cette aide de l'intercommunalité, les familles devront effectuer leur demande auprès de la communauté d'agglomération pour leurs enfants qui sont au lycée (jusqu'à la terminale, hors apprentissage).

Voir le lien sur le site Internet.



Point citoyenneté

Bruits Pour rappel

Extrait : Arrêté n° 00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté préfectoral 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 juillet 1996. Article 6

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrés de **7h00 à 20h00**
- les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h30**
- les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**

Déchets

Il a été constaté une recrudescence des déchets dans les chemins qui parcourent notre village. Cela en devient intolérable. Nous faisons ici appel à votre civisme pour ramasser vos déchets lors de pique-nique, balades et autres.

Évitez également de déverser vos gravats et rebus divers. Les déchetteries sont de nouveau accessibles sans rendez-vous.

Dans le même esprit, aux propriétaires de chiens, merci de vous munir de sacs lors de

vos sorties afin de ramasser les déjections que votre chien pourrait commettre. Il y a assez de chemins et de champs autour du village pour promener votre animal de compagnie et éviter de polluer les trottoirs du village. Il est également rappelé ici que l'espace vert entre la mairie et la salle des fêtes est **INTERDIT** aux chiens.

Stationnement

Nous savons que le stationnement sur la commune est un réel problème qu'il va falloir résoudre à un moment ou un autre. Il est donc demandé à chacun d'éviter de se garer complètement sur les trottoirs et de rentrer au maximum ses véhicules quand l'on dispose d'une allée ou d'une cour intérieure. Des signalements préventifs seront effectués et si nécessaire une demande de verbalisation sera effectuée auprès de la gendarmerie pour stationnement gênant.

Brûlage

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, le **brûlage** des végétaux est **INTERDIT** étant donné la possibilité de dépôt de ceux-ci auprès notamment de la déchetterie d'Ocquerre. Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et leur brûlage dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.



Sur les pas du peintre Henri Hayden



Le nouveau circuit de 8,600 km est mis en place. C'est une randonnée à pied sans difficulté particulière. Il traverse le village et parcourt par des chemins, les hameaux, les champs et les vergers de la commune.

Le départ se situe au cœur du village, près de l'église sur le pâtis communal en bord de Marne.

Ce chemin comme l'exposition au musée Planson, à La Ferté-sous-Jouarre devait se dérouler au printemps de cette année. Suite à l'apparition du covid 19, les inaugurations et l'exposition auront lieu en mars avril 2021.

Pour en savoir plus : <https://asu77ussy.fr/>